



GROUPE FRUCTI-ASSURANCE  
54, avenue des Près le Roi, 18230 SAINT DOULCHARD  
02.48.70.29.92

## **Impôt sur le revenu : que pèsent les différentes tranches fiscales ?**

12/08/2016

Impôt net payé, revenu fiscal de référence, montants des salaires et retraites... Voici la répartition des foyers fiscaux français.

Les avis d'imposition 2016 finissent d'arriver dans les boîtes aux lettres. Il est toutefois encore trop tôt pour obtenir des données précises sur le bilan de la collecte. En revanche, grâce aux impôts prélevés en 2015, il est possible de dresser le rapport de force entre les différentes tranches de revenus fiscaux établies par Bercy. Un rapport de force qui reste constant d'année en année. Ainsi, parmi les 37.429.459 foyers fiscaux français, 23% ont un revenu fiscal inférieur à 10.000 euros, comme un an plus tôt d'ailleurs, et ne payent aucun impôt sur le revenu. 6% ont entre 10.001 à 12.000 euros, et ne sont pas non plus imposés.

En revanche, les 9% qui ont entre 12.001 à 15.000 euros, 16% entre 15.001 à 20.000 euros, 18% entre 20.001 à 30.000 euros, 17% entre 30.001 à 50.000 euros, 9% entre 50.001 euros et 100.000 euros et 2% au-delà de 100.000 euros sont imposés.

Parmi eux, qui sont ceux qui contribuent le plus à l'impôt sur le revenu ? Les foyers fiscaux ayant un revenu de référence de plus de 100.000 euros, soit 4% des foyers soumis à l'impôt. Leurs contributions atteignent 39% de l'impôt net total ! Juste derrière, il y a ceux qui ont 50.001 à 100.000 euros, qui pèsent pour 18% des foyers imposés et 30% de l'impôt net. Quant à ceux qui ont entre 30.001 et 50.000 euros, à eux seuls, ils représentent 31% des foyers imposés et 21% de l'impôt net total (1).

Si on entre dans le détail des revenus fiscaux de référence supérieurs à 100.000 euros, plus de 92% des contribuables concernés ont déclarés moins de 300.000 euros mais règlent 26% de l'impôt net total. Une proportion en baisse : ils avaient contribué à hauteur de 38% de l'impôt net 2014.

(1) 67.086.274.000 euros au total perçu pour l'impôt sur le revenu émis par voie de rôle, hors prélèvement forfaitaire obligatoire sur les revenus de capitaux mobiliers et crédit d'impôt correspondant, hors prélèvements libératoires (sur revenus de capitaux mobiliers, sur revenus des auto-entrepreneurs) et hors impôt sur les plus-values immobilières.

Alain REQUIEM  
Courtier en Epargne Placements et Prévoyance  
06.21.59.87.58  
alain.requiem@free.fr